



FONDS DE DOTATION
SAPEURS POMPIERS HUMANITAIRES

RAPPORT ANNUEL

2021

FDD - GSCF

Le rapport annuel regroupe :

-le rapport moral du président ;

-les actions menées ;

-le rapport financier de l'année 2021 ;

-le rapport annuel du conseil d'administration de l'année 2022 ;

-le bilan et les projets.

Le Fondateur est l'association GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS, association régie par la loi du 1er juillet 1901, identifiée au répertoire national des associations sous le n° W624000033, dont le siège est situé à Villeneuve d'Ascq, représentée par son Président, Monsieur Thierry VELU.

Les statuts ont été rédigés par le cabinet d'avocat Taj, de Lille.

Les comptes sont supervisés par le cabinet comptable BDL, de Saint - Amand -les Eaux.

Le contrôle des comptes est réalisé par le groupe Mazars, de Villeneuve-d'Ascq.

Le conseil d'administration est constitué de :

- Thierry VELU
- Emilie COQUEL
- Gentil DE PASSOS
- Damien DUPETY

TABLE DES MATIÈRES

05 NOTRE HISTOIRE

06 LE MOT DU PRÉSIDENT

08 PRÉAMBULE

10 LES ACTIONS

13 RAPPORT FINANCIER

22 RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

26 BILAN ET PROJETS

27 NOTE D'INFORMATION AUX LECTEURS





NOTRE HISTOIRE

EN 1999, LE GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS (GSCF) ÉTAIT CRÉÉ PAR THIERRY VELU. EN 2020, LE GSCF DÉCIDE DE CRÉER UN FONDS DE DOTATION.

Pourquoi un fonds de dotation ?

Nous sommes loin des premiers objectifs, lors de la création du GSCF, qui étaient d'intervenir dans des situations d'urgence pour effectuer des sauvetages lors de catastrophes naturelles et/ou humaines.

Si cet objectif reste le fer de lance de notre structure, nous avons mis en place des actions de développement pour donner des moyens aux populations afin qu'elles puissent agir et être autonomes, et, ainsi, leur permettre de sauver des vies dès les toutes premières heures après une catastrophe. Parallèlement, nous aidons depuis 2010 les personnes qui vivent à la rue.

Les besoins, qu'ils soient sur les plans national ou international, sont en forte progression : catastrophes, conflits, misère sociale, épidémies, etc.

Afin de nous permettre d'être plus réactifs et plus efficaces pour répondre aux urgences dans des environnements complexes, mais aussi pour conserver notre capacité de réaction et de déploiement opérationnel tout en maintenant nos actions de soutien humanitaire et d'aides auprès des personnes à la rue, nous avons décidé de créer, en complément du GSCF, une association uniquement destinée aux personnes SDF.

Pour financer ces deux structures, Thierry Velu, président fondateur du GSCF, a décidé de créer un fonds de dotation : « FDD-GSCF ».

LE MOT DU PRÉSIDENT



Notre défi, en 2022, consistera à élargir le Fonds de dotation des pompiers humanitaires du GSCF.

Retour en arrière : début 2020, le GSCF se dote d'un Fonds de dotation afin de soutenir les pompiers humanitaires du GSCF et Urgence SDF.

Une stratégie qui s'inscrit dans la continuité de l'expérience acquise depuis 1999, date de la création du Groupe de Secours Catastrophe Français.

Notre objectif étant de disposer de moyens pour financer des opérations de secours urgentes, mais aussi pour soutenir les actions auprès des personnes à la rue.

Un beau projet, préparé depuis plusieurs années, et soudain, la crise sanitaire fait irruption : la COVID-19 bouleverse nos plans.

Deux ans après, nous voici de nouveau dans un contexte particulier lors de la présentation de notre rapport annuel : la guerre aux portes de l'Europe.

Malgré sa jeunesse, le FDD a été en mesure de s'adapter à une situation d'urgence et de réagir à la crise de la COVID-19, et maintenant au conflit en Ukraine.

Même si nous avons réussi à tenir le cap, notre objectif financier n'a pas répondu à nos attentes : nous avons enregistré une rentrée financière de 100 000 euros sur l'année ; bien trop peu pour pouvoir soutenir comme nous le souhaiterions les pompiers humanitaires du GSCF et Urgence SDF.

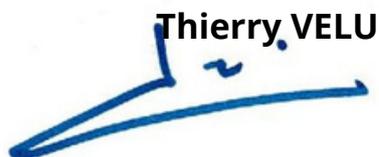
Au-delà des aléas dus à l'épidémie, nous faisons face, pour le GSCF, à un manque crucial de salariés. Ce manque de personnel a un impact sur notre Fonds de dotation. En effet, le temps consacré au GSCF ne nous permet pas de communiquer pour le FDD. Nous avons souhaité privilégier les interventions du GSCF, mais aussi d'Urgence SDF, en priorité.

Néanmoins, nous restons optimistes. Les crises comme les événements inattendus sont toujours une occasion d'apprentissage, d'innovation, d'évolution.

Notre défi, en 2022, consistera à élargir le Fonds de dotation des pompiers humanitaires du GSCF, et nous espérons que de nombreux partenaires et donateurs se joindront à nous.

Ensemble, continuons, pour développer un Fonds de dotation avec des valeurs humaines et tout aussi solidaires.

Merci pour votre soutien.

Thierry VELU


PRÉAMBULE

Le fonds de dotation du Groupe Catastrophe Français a été créé le 9 avril 2021 et a clôturé son premier exercice comptable le 31 décembre 2020.

Objet : Le Fonds de dotation a pour objet de recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue de redistribuer les revenus de la capitalisation ainsi que la dotation elle-même :

- à l'association GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS, Fondateur du Fonds, en vue de l'assister dans l'accomplissement de ses œuvres et missions d'intérêt général, savoir notamment :

- porter secours et assistance aux personnes victimes de séismes, d'ouragans, d'inondations, d'attentats ou de toute autre catastrophe d'origine naturelle ou humaine dans le monde ;

- effectuer des opérations humanitaires à caractère urgent ou s'inscrivant dans la durée ;

- s'impliquer dans des missions à caractère social sur le territoire national ;

- diffuser le plus largement possible les informations concernant les risques majeurs de catastrophes auprès des différents publics dans le cadre d'une démarche de prévention ;

- former dans tous les domaines concernant les secours (secourisme, incendie, humanitaire...).

- et à toute autre personne morale à but non lucratif qui viendrait lui succéder au titre de l'accomplissement de tout ou partie de ses œuvres et missions d'intérêt général et notamment l'association URGENCE SDF qui a pour objet de s'impliquer dans des missions à caractère social sur le territoire national et plus particulièrement de prévenir ces situations et porter assistance aux personnes sans domicile fixe.

PRÉSENTATION EN FRANCE DU FDD

En 2021, dans le cadre de nos actions de présentation de notre FDD, mais aussi dans l'objectif de trouver des donateurs réguliers, nous nous sommes rendus dans différentes villes de France.

Nous étions présents à :

LILLE

BORDEAUX

LYON

RENNES

PARIS

NANTES

LES ACTIONS



Février 2021 : Changement du logo FDD

Nous avons décidé de modifier notre logo.

Le FDD du GSCF a été créé lors du premier confinement.

En raison des soutiens des pompiers humanitaires du GSCF pour aider les soignants et les personnes en première ligne, nous n'avions pas eu le temps de mettre en place un logo officiel pour le FDD. Même si celui que nous avons est très beau, nous avons besoin de nous identifier avec les mêmes critères que pour celui du GSCF.

Juillet 2021 : Versement de 3 000 € au GSCF dans le cadre de la lutte contre les inondations



Les inondations étant un risque de plus en plus fréquent, le Fonds de dotation a décidé de verser la somme de 3 000 euros pour acheter du matériel complémentaire, mais aussi pour soutenir le GSCF dans ses actions de secours dans le cadre des inondations.

Ce versement fait suite à l'intervention de deux équipes du GSCF sur les inondations en Belgique.

Octobre 2021 : Achat d'explosimètres pour le GSCF (soutien aux pompiers de Beyrouth)



En août 2020, dès les premières heures des explosions survenues au Liban, le GSCF a dépêché deux équipes de secours. Afin de poursuivre le soutien auprès des pompiers du Liban, le GSCF a réalisé une mission d'apport de matériel au mois d'octobre 2021. Le FDD a souhaité soutenir cette mission par l'achat d'un explosimètre pour les pompiers de Beyrouth.

Novembre 2021 : Nouveau site internet



Un nouveau site a été mis en place en collaboration avec la société Mobile Money. Il sera réactualisé dans les prochains mois. Nos équipes s'interrogent quant au maintien des articles des sites internet d'Urgence SDF et du GSCF.

Décembre 2021 : Versement de 5 000 € au GSCF (mise en place de la réserve opérationnelle)



C'est une première en France : la mise en place d'une réserve opérationnelle destinée en priorité aux collectivités locales, afin de nous permettre de disposer de matériel pour soutenir les actions d'urgence lors de catastrophes naturelles ou humaines.

Afin de soutenir les premiers achats, le Fonds de dotation des pompiers humanitaires a souhaité réaliser un premier soutien de 5 000 euros pour la mise en place de la réserve nationale. Ce soutien a été conforté en janvier 2022 par l'attribution de 10 000 euros supplémentaires.

Décembre 2021 : Versement de 3 000 € à Urgence SDF (soutien aux personnes à la rue en période hivernale)



Comme chaque année, nous assurons la mise en place de kits de survie destinés aux personnes à la rue. C'est dans ce cadre que nous avons décidé de soutenir Urgence SDF.

Changement d'adresse :

Le Fonds de dotation du GSCF a décidé de modifier son siège national et de le domicilier à Villeneuve-d'Ascq.

RAPPORT FINANCIER

PRÉPARÉ PAR :

Fonds de dotation du GSCF

Expertise comptable BDL - Saint-Amand-Les-Eaux

APPROUVÉ PAR :

Commissaire aux comptes : Mazars



Business Pôle Les Prés
22, rue Denis Papin
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Fonds de dotation Groupe de Secours Catastrophe Français - FDD GSCF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Fonds de dotation Groupe de Secours Catastrophe Français - FDD GSCF

Fondation

Siège social : 1-31 allée Lavoisier – 59650 Villeneuve d'Ascq

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres du Fonds de Dotation Groupe de Secours Catastrophe Français,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Groupe de Secours Catastrophe Français - FDD GSCF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

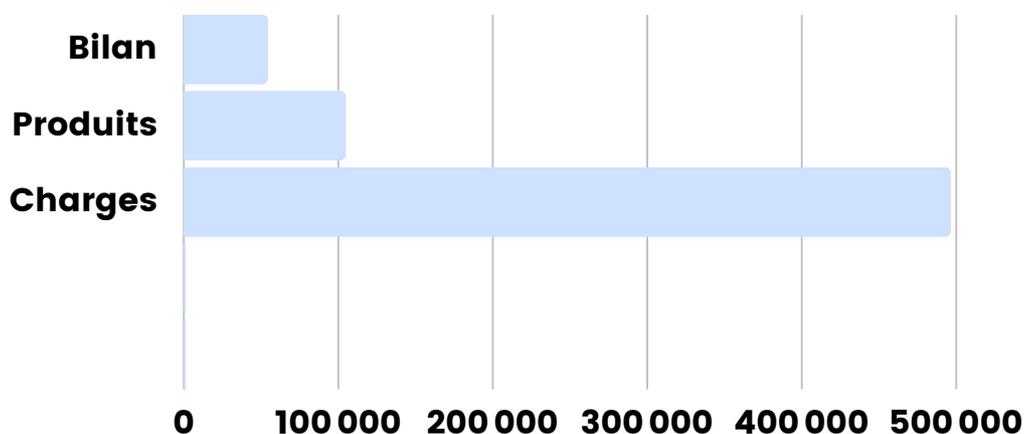
Villeneuve d'Ascq, le 24 mai 2022


Audrey
GUGGINO
CRENU
2022.05.24
11:57:35 +02'00'

Audrey Guggino-Crenu

Le Fonds de dotation a été créé par l'association GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS.

- Le bilan de l'exercice présente un total de **53 737 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
- un total produits de **104 137 euros**
- un total charges de **495 756 euros**
- dégage un résultat de **-391 619 euros**



L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2021**
- finit le **31/12/2021**
- et a une durée de **12 mois**

104 K€

une hausse de dons perçus de 94 k€ : total dons perçus sur 2021 de 104 K€

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de FDD GSCF avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de Présentation des Comptes Annuels qui lui a été confiée.

La réglementation comptable appliquée pour la présentation des comptes annuels 2021 se rapporte au règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018, modifié par le règlement de l'ANC 2020-08 obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2020, ainsi qu'au règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général.

Le fonds de dotation (FDD) a été créé en 2020, dans l'objectif de pouvoir disposer de moyens financiers afin de répondre aux situations de crise sur les plans international et national lors de catastrophes naturelles ou humaines, mais aussi à destination des personnes à la rue par le biais d'une association d'urgence

Annexe au bilan

Le FDD a développé son nombre de donateurs via 8 missions de collecte en face à face. La structure choisie pour réaliser ces collectes est ONG CONSEIL.

Cela a entraîné une hausse de dons perçus de 94 k€ (total des dons perçus en 2021 : 104 k€).

Un emprunt de 457 k€ a été réalisé par le FDD.

Cet emprunt sera remboursé suivant les modalités suivantes.

- Remboursements effectués sur l'exercice : 26 357 €
- Part remboursable à moins d'un an : 192 133 €
- Part remboursable d'un à cinq ans : 238 643 €

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FONDS DE DOTATION DU GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS Siège social : Villeneuve-d'Ascq

Réunion du conseil d'administration en date du 31 mai 2022

Le 31 mai 2022 à 20 heures et 15 minutes, les membres du conseil d'administration du FDD se sont réunis sur convocation du président, en date du 28 avril 2021.

Monsieur Thierry VELU, en sa qualité de président de l'association, préside la séance.

Le conseil d'administration est réuni à huis clos, et la réunion s'effectue en vidéoconférence.

Le président rappelle que le conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

Conformément à l'article 7.1 des statuts, qui stipule que :

Le conseil d'administration est composé de quatre administrateurs, personnes physiques, dont :

Le président en exercice de l'association GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS, fondateur.

Damien EVRARD, assistant du président, réalise un appel pour les personnes présentes.

Présents :

Thierry VELU
Émilie COQUEL
Gentil DE PASSOS
Damien DUPETY

Le président a souhaité inviter les personnes membres du conseil d'administration du GSCF et d'Urgence SDF en qualité d'observateurs.

Présents :

Damien EVRARD
Cécile LARCHEVEQUE

Madame Audrey GUGGINO-CRENU, commissaire aux comptes représentant le cabinet Mazars est également présente.

Chaque administrateur présent a été invité à prendre la parole.

Le président rappelle que les personnes invitées en observateur n'ont pas de droit de vote. Le président donnera la parole lors de l'élaboration des questions diverses.

1.Bilan de l'exercice écoulé

2. Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, et approbation de ces comptes

3.Affectation du résultat de l'exercice écoulé

4.Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours

5.Questions diverses

1) Bilan de l'exercice écoulé

Le président expose le bilan de l'année 2021 en présentant le rapport annuel. Comme évoqué dans le rapport annuel, il expose le manque de ressources financières pour l'année 2021, mais surtout les problèmes rencontrés pour recruter du personnel. Ces problèmes ne nous ont pas permis de nous développer comme nous l'aurions souhaité.

2) Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, et approbation de ces comptes

Le président donne la parole à Madame Audrey GUGGINO-CRENU, commissaire aux comptes représentant le cabinet Mazars.

Son exposé porte notamment sur :

- la stratégie mise en œuvre et les mesures adoptées tendant à la réalisation de l'objet du Fonds de dotation ;
- le fonctionnement du FDD ;
- les ressources et les dépenses.

La comptabilité a été gérée par le cabinet comptable BDL, de Saint-Amand-les-Eaux.

Le cabinet MAZARS a procédé au contrôle des comptes en sa qualité de commissaire aux comptes.

Validation des comptes

Votes pour : 4

Votes contre : 0

Abstentions :..... 0

Adopté à l'unanimité

3) Affectation du résultat de l'exercice écoulé

Après en avoir délibéré, le CA décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé comme suit : report à nouveau.

Votes pour : 4

Votes contre : 0

Abstentions :..... 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4) Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours

Après lecture du rapport d'activité du FDD, le président expose la stratégie de poursuite du développement de l'association et de ses activités, dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration. Il indique les axes de travail et les lignes directrices fixées pour l'année 2022.

5) Questions diverses

Le président a donné la parole à l'ensemble des personnes présentes au conseil d'administration, et a rappelé la professionnalisation de l'ensemble des structures, que ce soit le FDD, le GSCF ou Urgence SDF. Le travail sera long et des mesures internes seront adoptées pour anticiper notre développement. Nous avons rappelé également la bureaucratie de plus en plus compliquée pour les associations.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

BILAN ET PROJETS

Comme mentionné dans l'introduction en 2021, nous n'avons pas les ressources financières ni le soutien que nous aurions souhaité. Cela s'explique par deux facteurs importants, mais connexes : celui de notre manque de communication pour trouver des mécènes, qui est dû à un manque significatif de personnel employé au sein du GSCF et d'Urgence SDF. Cet enjeu lié à la main-d'œuvre sera abordé dans le rapport du GSCF.

Notre déficit fait suite à des emprunts afin de développer le Fonds de dotation, indispensable pour trouver des donateurs réguliers, mais aussi pour que nous puissions lancer le Fonds de dotation du GSCF.

Outre les déficits annoncés attribuables aux emprunts, nous avons un crédit 53 737 Euros à la fin de l'année.

Nous devons, dans les prochains mois, accentuer notre communication, mais également tout faire pour trouver des mécènes afin de développer notre jeune Fonds de dotation.

Nous nous efforcerons également d'être plus présents, selon, bien sûr, nos moyens, pour soutenir les urgences lors de catastrophes naturelles, mais aussi pour aider les sans-abri.

Ce dossier a été réalisé par Thierry VELU, président du Fonds de dotation du GSCF

Note d'information aux lecteurs

Le Fonds de dotation du GSCF a été mis en place dans un contexte particulier, celui d'une crise sanitaire et d'un confinement.

En même temps, nous avons créé l'association Urgence SDF pour soutenir les personnes à la rue.

En parallèle, nous étions au début de notre développement pour le GSCF avec notre professionnalisation, et en particulier la mise en œuvre de la collecte en face à face avec ONG Conseil.

Collecte en face à face également mise en place au sein de notre FDD et d'Urgence SDF.

En effet, comme nous l'évoquerons dans le rapport annuel du GSCF, l'association était vouée à s'arrêter, après 20 années d'actions, faute de moyens financiers, et la seule solution était d'investir pour nous développer.

Pour cela, le choix d'ONG Conseil a été une dernière solution à tester pour continuer à assurer des missions de secours et de sauvetage.

Les créations, comme le développement du GSCF, dans un contexte de crise sanitaire et un manque de personnel employé faute d'en trouver, sont des aléas qui nous ont pénalisés et qui étaient non identifiables en amont.

Nous souhaitons réaliser cette note d'information à destination des lecteurs.



Fonds de dotation du GSCF

FDD – GSCF 1-3 Allée Lavoisier – 59650 Villeneuve d'Ascq

Tél. : 04 67 55 84 28

www.fdd-gscf.fr